L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'informations, consultez la fiche de synthèse "variole du singe" à destination des professionnels de santé (11 juillet 2022) disponible sur le site du Ministère de la Santé et de la Prévention.

Variole du Singe : recommandations

Chère Consœur, Cher confrère,

En tant que professionnel de santé, vous pouvez être amené à recevoir des patients présentant des symptômes évocateurs d'une infection par le virus Monkeypox (MPXV) ou ayant été en contact avec une personne infectée par ce virus.
Les cas identifiés en France sont survenus majoritairement, mais pas exclusivement, chez des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) multipartenaires.

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'information pour vous aider à prendre en charge ces patients.

Reconnaitre la variole du singe	La variole du singe est une **maladie infectieuse transmissible par contact direct** avec les lésions cutanées ou avec les muqueuses (buccales, génitales, conjonctivales), gouttelettes respiratoires lors d'un contact prolongé ou partage de linge, vaisselle, sextoys….
	Les personnes infectées sont contagieuses dès l'apparition des premiers symptômes, jusqu'à la cicatrisation complète des lésions et chute des croûtes, le plus souvent en 3 semaines.
	Les **symptômes sont polymorphes** mais la présentation clinique la plus souvent rapportée est une éruption cutanée préférentielle, mais non exclusive, en région ano-génitale ou au niveau de la muqueuse buccale, isolée, précédée ou accompagnée d'une fièvre ressentie ou mesurée (> 38°C), d'adénopathies ou d'une odynophagie.
	La plupart des personnes présentent des symptômes légers, et l'infection est spontanément résolutive.

Conduite à tenir devant un cas confirmé, probable ou possible d'iinfection à Monkeypox :

VOUS DEVEZ	Vous protéger *(masque FFP2, gants en latex, surblouse et lunettes de protection, en cas de contact avec les lésions)*
	Effectuer la déclaration obligatoire sans délai à l'Agence Régionale de Santé (ARS)
	Réaliser ou prescrire un prélèvement sur lésion *(en fonction de la situation).*

VOUS DEVEZ	Inciter le patient infecté à s'isoler dès que possible et pour une durée de 21 jours, jusqu'à cicatrisation des lésions.
	Prescrire un traitement symptomatique reposant sur la prévention de la surinfection, du traitement de la douleur, et de la prévention des cicatrices inesthétiques.
	Réaliser un dépistage des infections sexuellement transmissibles, si contexte de rapports sexuels non protégés.
	Informer le patient infecté de la nécessité de : ◆ prévenir ses contacts du risque de contamination *(pour qu'ils s'auto-surveillent et qu'ils se vaccinent, le cas échéant)*. ◆ respecter l'isolement, les mesures de limitation des interactions sociales, de maitrise des risques de transmission et les mesures d'hygiène.

A noter :

Un premier contact en téléconsultation peut vous permettre d'orienter le patient au mieux, par exemple vers les CEGIDD (CEntres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections par les VIH, des hépatites virales et des IST).

Vous pouvez, si besoin, être également appuyés dans la prise en charge de vos patients en contactant directement un infectiologue référent d'un établissement de santé spécialisé ou le Centre 15.

Vaccination préventive

La Haute Autorité de Santé (HAS) recommande la vaccination par les vaccins de 3ème génération :

- des personnes contact à risque d'exposition avec un patient infecté, en post-exposition
- des personnes à haut risque d'exposition, en préexposition, notamment les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes rapportant des partenaires sexuels multiples.

Les Agences Régionales de Santé actualisent au fil de l'eau, sur leurs sites internet, les coordonnées de contact des lieux de vaccination.
Les coordonnées des lieux de vaccination sont aussi accessibles sur :

www.sante.fr/monkeypox

Enfin, une permanence d'écoute téléphonique à destination des patients et du grand public est disponible au

08 01 90 80 69

(service et appel gratuits) tous les jours de 8H à 23H

Je vous remercie d'avance de votre mobilisation.
Bien à vous,
Dr Dominique MARTIN
Médecin-Conseil National de l'Assurance Maladie